

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉRASME

Jeudi 21 janvier 2021 en visioconférence

Membres du conseil présent.e.s : Viviane BIRARD, Claire BLANDIN, Philippe BOUQUILLION, Anne CAMMILLERI, Julien CAZALA, Charles DESFRANCOIS, Victor DUCHESNE, Mireille DUNEZ-SIMON, Manon FONTAINE, Rémi GAGNAYRE, Pascale GARNIER, Florian HOUSSIER, Karima KENFOUD, Guillemette de LARQUIER, Françoise PALLEAU- PAPIN représentée par Murielle GAUDE- FERRAGU, Antoine PECOUD, Manuela NGABA, Karl-Leo SCHWERING, Françoise SULLET- NYLANDER, Manel TOUMI

Membre du conseil excusé : Pascaline ADONAI

Membres du conseil absent.e.s : Guillaume BENNE, Bernard HAFTEL, Nader NEFZI, Séverine RINGANADEPOULLE

Membres invitées présentes : Nathalie COUTINET, Alexandra LEPINE, Cécile VINCENT- CASSY

ORDRE DU JOUR

- + Approbation du CR des conseils précédents
- + Informations : nouvelle équipe au BRED, à l'ED Galilée, à la Vice-présidence CR
- + Contrats doctoraux fléchés
- + Retour sur le point 3 à l'ordre du jour du Conseil du 20 novembre 2019
- + Abandons de thèse : faire le point et préparer l'avenir
- + Création et règlement intérieur du Collège des écoles doctorales de l'USPN
- + Certification ISO du BRED et des Ecoles doctorales
- + Procédure en cas de plagiat
- + Doctorant.e.s élu.e.s au Conseil : renouvellement des membres
- + Questions diverses

Le conseil se déroule en visioconférence, Karl Leo Schwering, directeur de l'école doctorale ouvre la séance par un tour de table car de nouveaux membres ont rejoint le conseil.

Mireille Dunez-Simon, représentante de plaine Commune, qui siège au Conseil de l'ED Erasme, comme personnalité extérieure, depuis 2008 annonce aux membres du conseil son imminent départ en retraite après avoir été très assidue lors de ces 3 mandats, le 3^{ème} étant en cours. L'école doctorale la remercie pour son investissement sans faille tout au long de ces nombreuses années. Il lui est demandé si une personnalité de plaine Commune serait susceptible de reprendre le flambeau. Elle pense spontanément

à Thomas Jouanlanne, chargé de mission à la direction du développement économique. Elle précise qu'il est diplômé de Paris 13 et membre du Conseil de l'UFR Sciences économiques où il représente Plaine Commune Promotion.

Le directeur de l'ED demande aux doctorant.e.s élu.e.s si ils ou elles ont des sujets à traiter à l'occasion des questions diverses. Il précise ne pas avoir eu le temps de les réunir avant le Conseil comme c'est la coutume.

Victor Duchesne, demande ce qu'il advient de la prolongation des contrats doctoraux pour les ex-1^{ère} et 2^{ème} année. La question sera posée à Alexandra Lépine en fin de Conseil.

Puis, Karl Leo Schwering aborde les différents points à l'ODJ.

1) Approbation du compte-rendu des conseils précédents

Le CR du conseil du 24 septembre est approuvé à l'unanimité. Il est convenu qu'un Compte rendu du conseil du 08 juillet 2020 sera réalisé.

2) Informations : nouvelle équipe au BRED, à l'ED Galilée, à la Vice-présidence CR

Karl Leo Schwering annonce que l'élection du nouveau Président de l'université a induit des changements de poste. C'est ainsi que Pascale Molinier succède à Anne Pellé en tant que Vice- Présidente de la Commission recherche (VPCR).

Alexandra Lépine devient Responsable Administrative et Financière (RAF) du BRED en remplacement de Christine Fernandez qui a pris la fonction de cheffe de cabinet.

Par ailleurs, un nouveau directeur a été élu à l'école doctorale Galilée en la personne d'Olivier Bodini. Il sera aidé dans ses fonctions par Natacha Bessis qui sera directrice-adjointe.

Et enfin, Cécile Vincent- Cassy, du département LLCER d'Espagnol, membre du laboratoire Pléiade, a rejoint le bureau de l'école doctorale Erasme. Elle aura en charge l'encadrement et l'organisation des colloques. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Puis, le directeur informe les membres du Conseil qu'un doctorant du CEPN et une doctorante de l'UTRPP sont décédé.e.s au cours de l'année universitaire 2019-2020.

Alexandra Lépine prend la parole à propos du renouvellement de certains personnels du BRED. Elle indique qu'Ihram Benayad est la nouvelle Responsable Financière du BRED, Koumbouna Sibide est venue renforcer l'équipe des gestionnaires administratives. Elle annonce enfin qu'elle cherche à remplacer Franciane Barul qui partira prochainement à la retraite.

Le directeur de l'ED lance un appel aux membres du conseil car il manque encore 2 personnalités extérieures pour que le conseil de l'ED soit conforme. L'une doit être choisie en fonction de ses compétences scientifiques, et l'autre en fonction de sa responsabilité dans le secteur industriel et socioéconomique des Sciences Humaines et Sociales. Plusieurs propositions émergent : un membre de l'université de Paris serait apprécié pour les compétences scientifiques.

Pascale Garnier propose une personne qui travaille sur la petite enfance au conseil départemental de la Seine Saint Denis comme personnalité pour le secteur industriel et socioéconomique. De surcroît, cette personne a une formation universitaire.

Philippe Bouquillion propose Noëlyne Bernard dont la société embauche régulièrement un doctorant avec contrat CIFRE. L'activité de cette entreprise consiste à s'occuper des start-ups et de monter des projets de contrats CIFRE.

Anne Cammilleri propose la candidature de Patrick Erard à l'origine de la création d'un regroupement d'entreprises rennaises dont les sociétés mères sont parisiennes.

Le directeur de l'ED demande à recevoir par courriel une rapide présentation des dites personnes.

3) Contrats doctoraux fléchés

Erasmus reconduit la procédure des contrats fléchés et invite les laboratoires à lui envoyer leurs propositions début mars. Il est rappelé qu'un contrat fléché est une proposition de thème de recherche doctorale relativement précis qui est diffusé largement de façon à attirer des candidat.e.s extérieur.e.s.

Le calendrier pour l'année 2021 est le suivant :

- **Remise des projets de contrats fléchés par les laboratoires : jeudi 11 mars 2021 – 12 heures** (la date a été décalée de quelques jours à la demande de M. Desfrancois, directeur par intérim du CEPN)
- **Réunion du bureau : jeudi 18 mars 2021**
- **Décision du conseil de l'école doctorale : jeudi 1^{er} avril 2021**
- **Dépôt des candidatures par les laboratoires : vendredi 11 juin 2021**
- **Les jurys et auditions se dérouleront le jeudi 24 juin et auditions le 1^{er} juillet 2021**

Rémi Gagnayre, directeur du LEPS regrette que la faible rémunération d'un contrat doctoral (1400 € net/mois et 1650 € net/mois avec mission complémentaire) ne lui permet pas de présenter des candidat.e.s de son laboratoire car les doctorant.e.s du LEPS sont des professionnel.le.s de la Santé. Il demande si un contractuel peut cumuler une activité complémentaire. Victor Duchesne, doctorant élu, ex-contractuel explique que le doctorant contractuel signe un contrat de travail qui lui interdit tout cumul avec une autre activité. Il reconnaît que le contrat CIFRE est financièrement plus intéressant.

4) Retour sur le point 3 à l'ordre du jour du Conseil du 20 novembre 2019

Karl Leo Schwering souhaite revenir sur un point qui avait été soulevé lors du conseil du 19 novembre 2019 et auquel il n'avait pas été apporté de réponse car le conseil du 18 mars 2019 avait été annulé pour cause de confinement. Il rappelle que toute une discussion avait eu lieu au sujet de l'augmentation du nombre de doctorant.e.s encadré.e.s par enseignant.e chercheur.e.

Le directeur informe qu'il ne peut revenir sur une décision qui a été votée par la commission recherche le 18 septembre 2016. Cette décision limite à 8 le nombre de doctorant.e.s par encadrant.e et il ou elle ne peut inscrire plus de deux nouvelles thèses chaque année avec une exception possible pour trois en

fonction des encadrements de l'année précédente et des soutenances. Un co-encadrement est compté comme un encadrement.

Le Compte rendu de cette commission est diffusé grâce à un partage d'écran, et les passages significatifs à ce sujet sont lus en séance.

5) Abandons de thèse : faire le point et préparer l'avenir

Karl Leo Schwering ouvre la discussion sur l'encadrement doctoral et rappelle que dans sa profession de foi pour la fonction de directeur de l'ED, il s'était engagé à baisser le nombre des abandons en thèse.

Il considère que le taux d'abandon de 35% annoncé dans le rapport de l'HCERES en 2018 est trop élevé. En effet, cela signifie que sur 15 contrats doctoraux (CD) attribués annuellement, (d'une part sur les fonds propres de l'université, et de l'autre grâce à la contribution du Ministère), un tiers n'arrive pas à soutenance. C'est un gâchis à la fois pour les doctorant.e.s qui sont les 1^{ère} victimes, et tous les rouages de l'université qui ont consacré du temps et de l'argent pour ces CD. Différentes mesures ont déjà été mises en place par son prédécesseur et il souhaite les poursuivre.

Néanmoins, il appelle les membres des centres de recherche à réfléchir collectivement aux mesures supplémentaires à mettre en place pour combattre ces abandons. Karl Leo Schwering commente les chiffres des abandons 2020-2021 : 17 abandons dont 6 avec un contrat doctoral. Philippe Bouquillion souhaite savoir au bout de combien de temps ont lieu ces abandons. Karima Guenfoud modère le propos en expliquant qu'arrivée en 4^e année nos doctorant.e.s se retrouvent dans une grande précarité car on ne réfléchit pas à comment les financer. Ils ou elles sont amené.e.s à travailler pour vivre, et il n'est pas rare de constater qu'alors ils se tournent vers le milieu professionnel, de sorte que le doctorat en cours se transforme en insertion professionnelle. Pascale Garnier indique que si une insertion professionnelle arrive après trois années de thèse, alors l'ED a fait son travail.

Victor Duchesne témoigne du fait que la thèse est une épreuve stressante pour de nombreuses raisons. Il constate que les conditions d'exercice se dégradent et regrette l'absence de perspectives dans la recherche. Il indique que dans la LPR, il existe un dispositif pour créer des postes de ½ ATER ou d'ATER mais qu'il n'est pas mis en œuvre. Il précise que le CEPN offre du matériel et des locaux au doctorant.e.s mais que ce n'est pas le cas de tous les centres de recherche d'Érasme.

Par ailleurs, le doctorat est une expérience professionnelle et il faudrait trouver un moyen pour concentrer les formations au début de la thèse. Il dénonce le fait que trop souvent des contractuel.le.s sont amené.e.s à corriger des copies de partiels, il y a là, des bonnes pratiques à mettre en place. Les titulaires doivent dégager du temps, même si ce n'est pas facile, pour former les doctorant.e.s.

Manel Toumi, également élue doctorante, indique que lors du doctorat, la pression psychologique est lourde car le doute s'installe faute d'une trop faible valorisation de ce diplôme.

Guillemette de Larquier souscrit à tout ce qui vient d'être dit. Elle indique qu'il est déraisonnable de penser pouvoir encadrer plus de 8 doctorant.e.s et que la relation directeur ou directrice de thèse et doctorant.e est déterminante pour l'aboutissement de la thèse.

Elle ajoute que : « même si le métier d'enseignant.e chercheur.e ne fait plus rêver, Il faut tout mettre en œuvre pour éviter l'abandon. On doit, de plus en plus, former des doctorant.e.s qui vont travailler dans des entreprises. »

Pascale Garnier estime que les directeurs et directrices de centre de recherche ont un rôle à jouer dans la cohésion, rôle que nous pouvons transformer en vraie question de travail.

Florian Houssier, directeur de l'UTRPP, évoque le fait que les EC HDR sont amenés à recevoir des demandes de thèse de la part de personnes qui ne se sont jamais rencontrées à cause de leur éloignement géographique ou de leur activité professionnelle. Dans ces conditions, il constate que ces doctorant.e.s ne s'inscrivent pas réellement dans un parcours de thèse. Il ajoute que la fin de thèse est un moment difficile qui « cristallise la névrose individuelle » et peut de la sorte se terminer par un abandon.

Karl Leo Schwering conclut que l'échange est fructueux, il souhaite que les directions de laboratoire indique les raisons de l'abandon des doctorant.e.s de leur équipe sur les tableaux qui leur seront adressés. Il rappelle qu'il est demandé à chaque candidat.e au doctorat, de compléter l'item de la formation doctorale sur les 3 années de la thèse à venir, précisément pour améliorer la prise de conscience des candidat.e.s au doctorat quant à la nécessité de se projeter sur 3 années de formation doctorale. C'est la raison pour laquelle toute demande d'inscription lacunaire ou vierge sur ce point est systématiquement renvoyée afin d'être complétée. Cette demande s'inscrit dans une politique de prévention de l'abandon mais force est de constater qu'elle n'est pas comprise par certain.e.s directeurs et directrices de recherche.

Victor Duchesne note que les informations diffusées par l'ED et le BRED concernant les formations sont incomplètes et trop dispersées. Il suggère de proposer dès le départ un « package » de formation pour le démarrage de la thèse. Il souhaiterait que des formations sur le fonctionnement de l'université soient proposées.

Karl Leo Schwering admet que les deux écoles rencontrent des difficultés pour promouvoir l'offre de formation. En effet, nous sommes dans une phase de transition depuis la sortie d'USPC, et nous nous devons d'améliorer la visibilité des formations proposées (catalogue des formations).

6) Création et règlement intérieur du Collège des écoles doctorales de l'USPN

Depuis le 1^{er} septembre 2019, date de la dissolution d'USPC, nous sommes sortis du Collège des Ecoles Doctorales (CED) de la COMUE. Depuis lors, l'USPN a, de nouveau, en charge la formation de ses deux écoles doctorales. Elle délivre, à nouveau, les diplômes de doctorat de l'université.

Forte de ce constat, la Vice- Présidente de la Commission Recherche a créé un CED au sein de l'Université Sorbonne Paris Nord. Le directeur de l'école doctorale évoque rapidement le rôle du CED, sa structure et son fonctionnement. A cette fin, le règlement est affiché grâce à un partage d'écran. Il indique qu'il faut veiller à ce qu'un pilotage trop autoritaire du CED viendrait décider à la place des ED. Il est souligné que ces deux conseils sont souverains, Victor Duchesne indique y être très attaché.

Karl Leo Schwering demande aux membres du Conseil si, ils ou elles souhaitent recevoir les comptes rendus du CED. Une majorité de membres y est favorable. Alexandra Lépine demande à la gestionnaire

de l'ED de lui fournir la liste des membres du Conseil et propose de les ajouter à la liste de diffusion du BRED.

7) Certification ISO du BRED et des Ecoles doctorales

Le directeur de l'ED indique que la démarche est inhabituelle pour une école doctorale mais elle a eu lieu. Cela a consisté à mettre à plat tous les « process » de l'ED et du BRED, et d'évaluer la gestion des risques. Un partage d'écran est réalisé afin de présenter un exemple de « process » qui revient à détailler toutes les étapes d'un « processus d'inscription en doctorat » (exemple parmi d'autres). Les deux ED ont ensuite été auditionnées par un membre du bureau Veritas afin d'obtenir une certification.

C'est ainsi, que le BRED et les ED ont été certifiés le 20 octobre 2020, sachant que cette certification n'est pas encore définitive puisque d'autres étapes sont à suivre afin d'aboutir à une certification à plus long terme. Cette dernière a pour visée d'afficher un « label qualité » de nos ED, en particulier vers l'extérieur.

8) Procédure en cas de plagiat

Karl Leo Schwering rappelle que lorsque nous parlons de plagiat, il existe plusieurs niveaux :

- Les similitudes accidentelles qui ne sont pas du plagiat. Dans ce cas, il s'agit de documents du ou de la doctorant.e qui se trouvent quelque part sur internet, il s'agit de les décocher, ce qui est à la portée de tous et toutes les EC HDR lorsqu'ils ou elles réalisent une analyse « Compilatio ».
- Ensuite, il y a le plagiat technique qui consiste à ne pas mentionner correctement l'auteur.e. Par exemple : « le ou la doctorant.e cite M. Dupont une ou plusieurs fois, mais ne met pas les guillemets et/ou ne cite pas correctement la référence en bas de page et/ou dans la Bibliographie finale ».
- Le plagiat consiste à ne jamais citer les sources ni l'auteur.e et les guillemets ne sont jamais mis.

Le directeur indique avoir régulièrement du plagiat technique dans les manuscrits déposés sur la plateforme à des fins de réinscription. Le plagiat est donc un réel problème. Il n'est pas souhaitable qu'un.e directrice ou directeur de thèse se retrouve dans la même situation que les collègues de Paris 1 avec le cas de M. Arash Derambarsh qui a défrayé la chronique en juillet 2020, et à qui on a retiré le diplôme de doctorat.

Il rappelle que dans le cadre des critères d'intégrité scientifique, tout document (manuscrit de thèse) déposé sur la plateforme est un document officiel, et qu'à ce titre, il ne peut être considéré comme un brouillon.

Il indique également avoir détecté un plagiat dans le projet de recherche d'une candidate qui postulait au contrat doctoral en juin 2020, cette dernière n'a pas été autorisée à concourir.

Le directeur déclare : « Les outils existent pour détecter le plagiat, il n'y a plus d'excuse pour passer à côté ! »

Il est à rappeler dans ce contexte qu'au moment de la soutenance, chaque directeur et directrice doit désormais fournir une attestation « Compilatio » dans laquelle il ou elle indique qu'il n'y a pas de plagiat dans le manuscrit déposé. Les directeurs et les directrices de recherche de toutes les disciplines ne sont pas suffisamment sensibilisé.e.s à cette prévention de détection du plagiat. Trop souvent encore, le plagiat est détecté à l'école doctorale alors que c'est au directeur ou à la directrice de thèse de faire ce travail.

Karl Leo Schwering propose qu'il y ait un.e collègue référent.e plagiat dans chaque unité de recherche. D'une part, le rôle de ce.tte référent.e serait de promouvoir l'utilisation de Compilatio auprès des collègues récalcitrant.e.s. D'autre part, le ou la référent.e pourrait aider le directeur de l'ED à décider si le plagiat est important. Karl Leo Schwering est prêt à travailler en étroite collaboration avec ces dernier.re.s. En revanche, il est à noter que le ou la référent.e ne dispensera pas les collègues de faire leur travail. Un tour de table a lieu. Le LEPS, le LabSIC, Pléiade acceptent l'idée. Karima Guenfoud de l'IRIS indique qu'il y a déjà plusieurs tutelles au sein de son laboratoire et qu'elle ne souhaite pas en rajouter une supplémentaire. Pascale Garnier dit que son centre de recherche est trop petit car il est constitué de trois PR qui vont progressivement partir en retraite.

Karl Leo Schwering demande aux personnalités extérieures de nous expliquer comment cela se passe dans leur université respective. Françoise Sullet-Nylander explique qu'en Suède, tous les documents sont déposés sur une plateforme qui détecte le plagiat dès les premières années de présence à l'université, qu'il existe toujours un paragraphe sur le plagiat dans les maquettes de telle sorte que les bonnes habitudes sont prises très tôt.

Charles Desfrancois demande si on ne pourrait pas imposer à tous et toutes les doctorant.e.s de suivre une formation. Karl Leo Schwering indique que tou.te.s les doctorant.e.s en primo inscription doivent suivre une formation de ce type depuis la rentrée 2019-2020. A cela, s'ajoute le fait que, l'an dernier, toutes les équipes des centres de recherche ont été invitées à suivre les formations Compilatio dispensées par un membre de l'entreprise. Le formateur a présenté le logiciel et ensuite les participant.e.s ont travaillé sur un cas concret que chaque laboratoire avait proposé. La société avait mis à disposition des membres des centres de recherche empêchés, un enregistrement audio, mais il a, malheureusement, été très peu utilisé.

Anne Cammilleri évoque le fait que la version « Magister Compilatio » est payante pour les doctorants.e.s. Force est de constater que seul.e.s les doctorant.e.s ATER peuvent accéder à L'ENT professionnelle et par conséquent à Compilatio dans la version Magister. Comme les doctorants.e.s ont le même statut que les étudiant.e.s, ils ou elles ne peuvent accéder qu'à « Compilatio Studium ». Victor Duchesne dénonce cette inégalité de traitement et propose de soumettre à la commission recherche que le ou la doctorante puisse obtenir un statut d'étudiant.e « amélioré ».

Quelle procédure utilisée en cas de plagiat ?

Pour l'instant, à l'USPN le ou la doctorant.e ayant plagié ne passe pas en commission disciplinaire. En revanche, le ou la doctorant.e n'est pas autorisé.e à se réinscrire pour achever son travail de thèse. La commission disciplinaire n'est sollicitée que lorsque le plagiat est découvert dans une thèse achevée, c'est-à-dire en amont de la soutenance, ou lorsqu'il s'agit d'un article publié. Certain.e.s doctorant.e.s déposent en effet un article publié sur la plateforme lors de leur demande de réinscription.

9) Doctorant.e.s élu.e.s au Conseil : renouvellement des membres

Karl Leo Schwering indique que le mandat des doctorant.e.s élu.e.s au conseil de l'ED s'achève le 21 février 2021. Cinq postes de titulaires et cinq de suppléant.e.s seront à pouvoir.

La plupart, des élu.e.s doctorant.e.s ne pourront se représenter car ils ont ou vont soutenir leur thèse. C'est le cas d'Hamed Sambo, de Nader Nefzi qui ont soutenu, vont leur emboiter le pas : Victor Duchesne, Manon Fontaine, et Manel Toumi. Les doctorant.e.s, dont le mandat s'achève, sont chaleureusement remercié.e.s pour leur participation active au sein de l'école doctorale. Il et elles ont été applaudi.e. s par leurs pairs lors de la réunion de rentrée du 22 octobre dernier.

Le directeur de l'ED formule le vœu que la relève soit aussi active et dynamique qu'ils ou elles l'ont été. Le calendrier des élections sera communiqué dès réception du Service des Affaires juridiques et Institutionnelles (SAJIMA).

10) Questions diverses

Le directeur revient sur la prolongation des contrats doctoraux pour les ex-1^{ère} et 2^{ème} année. Il pose la question à Alexandra Lépine qui indique ne pas avoir d'information à ce jour mais qu'elle va se renseigner.

Les prochains conseils se tiendront :

- Jeudi 1^{er} avril 2021 de 9h30 à 12h30
- Jeudi 8 juillet 2021 de 9h30 à 12h30
- Jeudi 25 novembre 2021 de 9h30 à 12h30